

DISPOSITIF ULIS du Collège Voltaire

Accompagnement pour les élèves à « besoins éducatifs particuliers ».

En septembre 2017, le collège Voltaire inaugurait sa classe **ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire)**. Depuis, cette classe a bénéficié d'une rénovation complète. En décembre 2021, les élèves ont donc inauguré les locaux totalement neufs de ce dispositif encadré par leur professeur référent, Mme Agnès Seigle, en dehors des temps d'inclusion.

Qu'est-ce que le dispositif ULIS ? Le dispositif ULIS repose sur un **principe d'inclusion**, c'est-à-dire que les élèves qui en font partie sont d'abord des élèves d'une classe du collège, comme tous les autres. Chaque fois que cela leur est possible, les élèves relevant de l'ULIS sont donc en classe, avec leurs camarades. Dans certaines matières, et en fonction des besoins et des difficultés propres à chacun, ils intègrent l'ULIS. Le lien est ainsi maintenu avec la classe, les professeurs et les programmes des différentes matières. Mais l'ULIS, c'est surtout la valorisation de l'action des élèves dans l'ensemble des activités du collège Voltaire, à l'image du sport handicap (participation aux activités de l'Association Sportive, à la journée sport et handicap du 1 avril)

Quel est le cadre légal de l'ULIS ? Mis en avant dans le cadre des lois de 2013 et de 2015, l'ULIS se fixe trois objectifs permettant de conserver le principe d'égalité républicaine : le droit à la scolarisation en milieu ordinaire, au plus près du domicile de l'enfant chaque fois que cela est possible ; le droit à un parcours de scolarisation continu et adapté ; l'association des parents aux décisions d'orientation de leur enfant et à la définition de leur projet personnalisé de scolarisation.

Qui est concerné par le dispositif ULIS ? De façon générale, 14 élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives (dyslexie, troubles de l'apprentissage, troubles du spectre autistique...). Ils ont reçu une notification de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) qui leur permet de bénéficier de ce dispositif.

Quels sont les moyens mis à disposition de l'ULIS ? Pour les aider à suivre un parcours scolaire efficace et adapté, les élèves de l'ULIS disposent de toute l'aide humaine et matérielle disponible.

Mme Agnès Seigle, enseignante spécialisée est coordonnatrice du dispositif ULIS depuis 2020, d'abord en tant que remplaçante, puis de façon définitive. Attentive et bienveillante, elle est secondée par une AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) collective qui accompagne selon les besoins les élèves dans leur classe de référence ou

qui reste dans le dispositif et deux AESH individuelles qui suivent des élèves au quotidien dans leur scolarité.

Le dispositif ULIS, c'est aussi des moyens matériels plus importants : une salle plus grande, des espaces de travail différenciés (coin lecture, jeux éducatifs, mobilier neuf, matériel informatique), des outils pédagogiques adaptés.



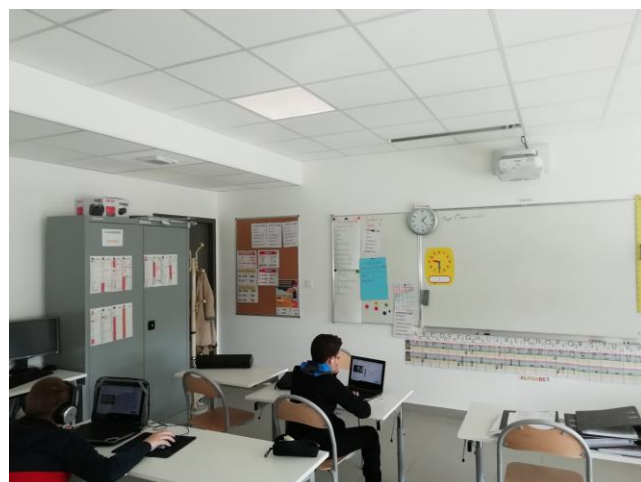
Coin lecture/Jeux éducatifs



Salle de classe



Informatique



Une salle neuve et équipée



Matériel pédagogique